

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 juillet 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Madame Nathalie ERNST, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) : Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN

Rapporteur : Monsieur André ERBS

**N° CP/2019/251 - 65520 - Fonds d'attractivité**  
**Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention à la commune de HOERDT pour le projet de la maison des arts et du patrimoine de HOERDT**

Sur proposition de la Commission territoriale nord, la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet partenarial de la maison des arts et du patrimoine de Hoerdtd ;
- indique que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet et notamment de la mission Culture et Tourisme ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 265 000 euros à la Commune de Hoerdtd au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour le projet de la maison des arts et du patrimoine " ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Hoerdtd, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn et la Société des amis des arts et du patrimoine "La Couronne" pour le projet de la maison des arts et du patrimoine de Hoerdtd ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Hoerdt et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à signer les dites conventions.

**Non participation au vote :** Madame Christiane WOLFHUGEL

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice Générale des Services



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190708-lmc1127807-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 17/07/19